

A la page suivante, le député dit qu'il pourrait continuer longtemps dans cette veine. Je me demande pourquoi il ne l'a pas fait. S'il avait poursuivi son étude, il serait tombé sur une lettre adressée à M. Bishop en date du 15 mai 1950, soit la première lettre visée par l'appel qu'il a invoqué.

Cette lettre se lit ainsi :

Pour ce qui est de la correspondance extérieure au sujet du contrat accordé pour le transport du courrier sur la route rurale n° 3 de Bath, je dois vous aviser que nous avons reçu des renseignements à l'effet que M. Saunders Giberson n'est pas suffisamment compétent pour remplir les conditions d'un tel contrat. Nous allons donc accorder le contrat au soumissionnaire suivant, M. Wendell W. Wyman, route rurale n° 3 de Bath, à un traitement annuel de \$1,495.

Nous voyons par là qu'à la suite de certaines recommandations de M. Bishop, recommandations qu'il a ensuite retirées, le ministère, sans tenir compte de l'avis de M. Bishop ni de personne d'autre, a poursuivi son enquête et constaté que M. Giberson n'était pas recommandable. Ainsi que l'a fait remarquer le représentant de Winnipeg-Nord-Centre, l'entreprise ne lui a pas été adjugée.

M. Knowles: Je remercie le ministre des Postes du soin qu'il a apporté à cette question. Quand au dernier point qu'il a traité, vu que le ministère s'est finalement aperçu que l'intéressé ne devait pas obtenir l'emploi, il n'aurait jamais dû, semble-t-il, prêter la moindre attention à M. Bishop dans cette affaire.

L'hon. M. Rinfret: C'est pourtant lui qui, le premier, a attiré notre attention sur la question.

M. Knowles: Il a fourni deux avis contraires. Quel avis a fourni M. Bishop à l'égard des différents parcours? Voici l'autre point que j'aimerais tirer au clair. Le ministre des Postes prétend que son ministère a l'habitude de rechercher l'avis de gens influents et qu'il demande à des gens comme le sénateur Pirie. . .

M. Lapointe: Et le député.

M. Knowles: En avait-on avisé le représentant de Victoria-Carleton? (*Exclamations*). Évidemment, non. Je sais que pour ma part, je n'ai jamais reçu d'avis de vacances aux bureaux de postes de ma circonscription.

L'hon. M. Rinfret: Vous m'avez dit l'autre jour que vous n'en vouliez pas.

M. Knowles: Je n'en veux pas, mais je demande si les gens influents qui pourraient être en mesure de conseiller le ministre des Postes comprennent les sénateurs, les députés libéraux, les candidats libéraux défaits mais

[L'hon. M. Rinfret.]

non les représentants des circonscriptions intéressées, que le peuple a élus, et qui font partie de l'opposition.

L'hon. M. Rinfret: Et la Légion canadienne.

M. Knowles: Très bien, la Légion canadienne. Je demande si les gens influents dont on prend conseil comprennent,—outre les sénateurs, les représentants libéraux au Parlement, les candidats libéraux défaits et la Légion canadienne,—les députés qui siègent du côté de l'opposition?

M. Wright: Le ministre des Postes vient de déclarer qu'on informe la Légion canadienne des vacances qui se produisent dans les bureaux de postes. J'aimerais qu'il donne lecture à nouveau de la correspondance émanant de la Légion canadienne, succursale de Ridge-dale, à l'égard du bureau de poste de cet endroit.

M. Knowles: J'aimerais recevoir une réponse à ma question. Je voudrais savoir également si le ministre des Postes sait que je n'ai pas lu toutes les lettres. . .

L'hon. M. Lapointe: Seulement celles qui vous étaient utiles.

M. Knowles: Il y a des lettres ici qui m'auraient été très utiles, si c'est ainsi que l'entend le solliciteur général, y compris plusieurs lettres de M. Bossé, secrétaire de ministre dans un autre ministère.

Une voix: Un homme compétent.

M. Knowles: Je n'en doute pas. Mais il n'est pas convenable qu'un fonctionnaire d'un autre ministère écrive aux fonctionnaires des Postes pour leur dire ce qui, à son avis, devrait être fait par le bureau de poste au Nouveau-Brunswick. Le ministère inclut-il parmi ces gens influents, les sénateurs, les députés libéraux, les candidats libéraux défaits, les fonctionnaires mais non les membres de l'opposition?

L'hon. M. Rinfret: Il serait juste de dire que M. Bossé a fait la même proposition que le député de Victoria.

M. Hodgson: Je vais reprendre le ministre des Postes. Il ne s'agit pas du député de Victoria mais de celui de Victoria-Carleton.

L'hon. M. Rinfret: Je m'excuse.

M. Knowles: Pour mettre fin à cet interrogatoire, peut-on savoir si oui ou non les membres de l'opposition passent pour des gens influents dont on peut demander l'avis? Oui ou non?

M. Ferguson: Si mon honorable ami veut que la discussion prenne fin, je peux lui dire qu'on m'a consulté au sujet des travaux des postes dans ma circonscription